



Europlasma signe un partenariat exclusif avec la société chinoise Beijing AptBlaze Technology Co., Ltd. afin d'accélérer la décarbonation de ses sites industriels

Europlasma, groupe industriel spécialisé dans le développement d'activités innovantes dans la dépollution et dans la décarbonation, annonce la signature d'un accord de partenariat exclusif avec la société **Beijing AptBlaze Technology Co., Ltd** en vue de l'utilisation et du développement commercial d'une gamme de chaudières à haut rendement énergétique.

Celle-ci, combinée au nouveau procédé de vitrification des Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Déchets Industriels (REFIDI) développé depuis trois ans par la filiale Europlasma Environmental Technologies Co Ltd., permettra de convertir en énergie électrique des déchets industriels à fort potentiel calorifique, avec un rendement énergétique et des volumes de rejets solides et gazeux au niveau des meilleurs pratiques mondiales.

Cet accord s'inscrit dans la volonté du Groupe Europlasma de réduire l'empreinte environnementale de l'ensemble de ses sites industriels, tout en améliorant de manière significative leur rentabilité, s'agissant d'activités électro-intensives. Il permettra également d'étendre l'offre de solutions globales de valorisation de déchets dangereux sans avoir recours à l'enfouissement, répondant à une exigence grandissante dans de nombreux pays du monde, notamment européens et asiatiques.

À l'occasion de la signature de cet accord, une délégation de la société Aptblaze a été reçue les 8 et 9 juillet sur le site de CHOPEX à Morcenx-la-Nouvelle afin de finaliser le projet de construction d'une première centrale CSR¹ d'une puissance de 30 MWe, soumis à l'autorisation des autorités compétentes. A terme, celle-ci confèrera à ce site la capacité de couvrir ses besoins propres et de vendre le surplus de production.

Après le site de Morcenx, il est également prévu de déployer cette solution sur les sites des filiales du groupe disposant des emprises foncières et des autorisations nécessaires.

Cinq ans après l'arrêt définitif de son projet de « gazéification avancée », le Groupe renoue donc avec son ambition de proposer et d'opérer des solutions de traitement et de valorisation des déchets sans avoir recours à l'enfouissement des REFIDI, se positionnant ainsi en qualité d'acteur de l'énergie renouvelable et de fournisseur de solutions environnementales vertueuses.

À propos de Beijing AptBlaze Technology Co., Ltd.

Fondée en 2012 par Mr. Zhang Yanguo, Professeur à l'Université de Tsinghua., cette entreprise de haute technologie se consacre à la recherche et à l'application technique de théories, de méthodes et de technologies complexes et évolutives de gazéification et d'incinération de déchets organiques. Elle a ainsi développé des technologies de gazéification et d'incinération à lit fluidisé turbulent (TFB) qui offrent des avantages en matière d'économies d'énergie, de réduction des émissions de CO₂, d'adaptabilité, de rendement élevé et de stabilité opérationnelle.

Pour plus d'informations : www.aptblaze.com

¹ Combustible solide de récupération

À propos d'EUROPLASMA

Créé en 1992, Europlasma est un groupe français présent dans des secteurs industriels stratégiques tels que la défense et contribue à la préservation de l'environnement grâce à ses solutions uniques de destruction des déchets dangereux ainsi qu'à la décarbonation des industries. Le Groupe est constitué de 3 grands pôles d'activité :

- **L'industrie** : fabrication de pièces forgées et fondues (corps creux, roues de train...) et de feuilles d'aluminium anodisées pour condensateurs ;
- **La dépollution** : solutions de traitement de l'amiante, crasses d'aluminium, cendres volantes ;
- **La décarbonation** : production d'un combustible (CSR) à partir de déchets non recyclables en substitut d'énergies fossiles.

L'action EUROPLASMA est cotée sur Euronext GROWTH™, (FR001400PDG8 - ALEUP / LEI 969500WYVNHV1ABQ250). Pour plus d'informations : www.europlasma.com.

Contacts :

Europlasma

Relations actionnaires

+ 33 (0) 556 497 000 – contactbourse@europlasma.com

ACTUS finance & communication

Pierre JACQUEMIN-GUILLAUME – Relations Investisseurs

+ 33 (0) 153 673 679 – europlasma@actus.fr

Amaury DUGAST – Relations Presse

+ 33 (0) 153 673 674 – adugast@actus.fr

Avertissement

Le présent communiqué contient des informations et déclarations prospectives relatives à Europlasma et à ses activités. Europlasma estime que ces informations et déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables à la date de leur diffusion. Toutefois, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ce communiqué qui sont soumises à des facteurs de risques, dont ceux décrits au chapitre 3 du Rapport de gestion inclus dans le Rapport Financier Annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 disponible sur le site www.europlasma.com dans la rubrique « information réglementée » ainsi que dans ses rapports de gestion annuels et ses communiqués de presse (documents disponibles sur le site www.europlasma.com). Le marché Euronext Growth est un système multilatéral de négociation tel que défini à l'article 4, paragraphe 1, point 22) de la directive 2014/65/UE du 15 mai 2014 et enregistré comme un marché de croissance des PME. Les sociétés dont les actions sont admises à la négociation sur Euronext Growth ne sont pas soumises aux mêmes règles que les sociétés dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé. Elles sont au contraire soumises à un corps de règles moins étendu et adapté aux petites entreprises de croissance. Le risque lié à un investissement sur le marché Euronext Growth peut en conséquence être plus élevé que sur un marché réglementé. Les informations et déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'Europlasma ou que Europlasma ne considère pas comme significatifs à cette date. Les performances futures d'Europlasma peuvent en conséquence différer sensiblement des informations et déclarations prospectives communiquées et Europlasma ne prend aucun engagement de compléter, mettre à jour ou modifier ces informations et déclarations prospectives en raison d'une information nouvelle, d'un événement futur ou pour toute autre raison. Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent pas une offre ou une sollicitation pour la vente ou l'achat de titres émis par la Société.

La société EUROPLASMA rappelle qu'elle a mis en place en avril 2024² un financement sous forme de bons d'émissions d'obligations convertibles en actions nouvelles de la Société avec bons de souscriptions d'actions attachés le cas échéant avec la société Environmental Performance Financing, société du groupe Alpha Blue Ocean, qui, après avoir reçu les

² [2024-04-24-Financement-OCABSA-EPF-2024_VDEF.pdf](#)

actions issues de la conversion ou de l'exercice de ces instruments, n'a pas vocation à rester actionnaire de la Société. Les actions, résultant de la conversion ou de l'exercice des titres susvisés, seront, en général, cédées sur le marché à très brefs délais, ce qui peut créer une forte pression baissière sur le cours de l'action. Les actionnaires peuvent subir une perte de leur capital investi en raison d'une diminution significative de la valeur de l'action de la Société, ainsi qu'une forte dilution en raison du grand nombre de titres émis au profit de la société Environmental Performance Financing. Les investisseurs sont donc invités à être très vigilants avant de prendre la décision d'investir dans les titres de la Société dans la mesure où ces opérations de financement peuvent avoir un fort impact dilutif, particulièrement lorsqu'elles sont réalisées de façon successive. La Société rappelle que cette opération de financement dilutif n'est pas la première qu'elle a mise en place. Les investisseurs sont notamment invités à prendre connaissance des risques afférents à ces opérations, mentionnés dans le communiqué ci-dessous ainsi qu'au chapitre 3 du Rapport Annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 disponible sur le site www.europlasma.com dans la rubrique « information règlementée » ainsi que dans ses rapports de gestion annuels et ses communiqués de presse (documents disponibles sur le site www.europlasma.com).